

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-23

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-23</i>

**Dispositif à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise -
Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Compétente en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche depuis son passage au statut de Métropole (loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)), Bordeaux Métropole a adopté en 2016 une stratégie d'intervention en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

1. Soutien aux activités de recherche des doctorants

En matière de recherche, la stratégie de la Métropole vise à favoriser la production et la diffusion des connaissances, à travers notamment un soutien aux activités et acteurs qui contribuent à renforcer les liens entre savoirs et territoire métropolitain, aux modalités innovantes de production des savoirs et à la diffusion des connaissances pour bénéficier au plus grand nombre. 5ème pôle d'enseignement supérieur et de recherche français, le territoire accueille plus de la moitié des étudiants de Nouvelle Aquitaine et constitue le principal pôle de recherche de la région avec plus de 130 structures de recherche publiques, 3 800 enseignants chercheurs dans le public et près de 2 500 doctorants, dont 500 sont diplômés tous les ans ce qui représente 55% des diplômes de doctorat délivrés à l'échelle de la région. La formation doctorale revêt une importance fondamentale pour l'avancement de la connaissance et la promotion de la recherche locale. Au travers de sujets de recherche innovants, les travaux des doctorants participent à l'effort global de réponse aux grands enjeux économiques et sociétaux à venir. Par leur formation et les travaux menés, les doctorants constituent les acteurs de la recherche de demain mais également un vivier précieux de talents pour les entreprises et les structures publiques ayant besoin de profils hautement qualifiés tournés vers la recherche et l'innovation. La réussite des doctorants est un enjeu pour la Métropole au même titre que le soutien aux chercheurs et aux activités de recherche qui font l'excellence du territoire.

2. Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants

Tout au long de leur formation, les doctorants sont amenés à participer, en France et à l'étranger, à des temps d'échanges sur leurs travaux scientifiques : congrès, colloques, conférences, journées d'études, etc. Ces rencontres sont indispensables afin de communiquer, confronter et débattre sur les résultats de leurs recherches avec des chercheurs de leur champ d'étude ou leur discipline en dehors de leur laboratoire. Ce sont des étapes essentielles qui viennent enrichir leur travail et leur permettent de créer un réseau propice à leur insertion professionnelle, au sein ou en dehors de la recherche. Ces

déplacements dans des rencontres scientifiques contribuent à la réalisation et à la qualité des travaux menés et confèrent, en outre, une visibilité pour la recherche produite sur notre territoire et positionne celui-ci comme favorable au développement des activités de recherche.

Dans cet objectif de soutenir les doctorants dans leurs parcours et ainsi contribuer à leur réussite, mais également à rendre davantage visible la qualité de la recherche menée sur le territoire métropolitain et le soutien de Bordeaux Métropole aux activités et acteurs de la recherche, la Métropole a lancé en 2021 un dispositif de soutien - inédit en France - destiné aux doctorants en sciences humaines et sociales inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du territoire afin de leur apporter une aide financière dans leurs déplacements pour participer à des rencontres scientifiques. Il consiste en un système de bourses attribuées dans une enveloppe maximale de 40 000 euros et dont le montant dépend de la destination : 230 euros en France métropolitaine, 400 euros en Europe et 690 euros pour un déplacement international et Outre-Mer. Un complément forfaitaire de 100 euros est attribué le cas échéant pour participer aux frais d'inscription. Les conditions d'attribution tiennent compte du soutien du laboratoire, de la pertinence du déplacement dans le parcours du doctorant et du financement public dont il bénéficie (priorité aux doctorants non financés ou exerçant une activité rémunérée en dehors du champ universitaire).

3. Bilan de l'appel à candidatures 2023

Ouvert en février et clos en novembre 2023, ce dispositif a permis d'attribuer 98 bourses à des doctorants de 25 disciplines des sciences humaines et sociales.

Les sujets de thèse confirment la richesse et la diversité des travaux menés sur le territoire. Ces jeunes chercheurs ont été soutenus pour aller communiquer dans des conférences et congrès internationaux dans 22 pays et vers 56 destinations :

- 50% des déplacements dans 21 villes françaises,
- 32,5% en Europe (Irlande, Royaume-Uni, Italie, Grèce, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse, Espagne, Portugal, Norvège, Finlande, Pologne, Serbie, Roumanie, République Tchèque),
- 17,5% dans les continents américain, asiatique et africain (Etats-Unis, Canada, Colombie, Argentine, Corée du Sud et Maroc).

Pour sa deuxième année complète de mise en œuvre, le dispositif a été un succès puisque le nombre de candidatures a augmenté de +71% et le nombre de doctorants soutenus de +63% par rapport à 2022.

Ces éléments confirment sa montée en puissance, sa visibilité croissante et son adéquation avec les besoins des étudiants. Les retours de la communauté universitaire et des chercheurs qui encadrent les doctorants sont à ce titre très positifs et confirment l'importance de ce soutien pour accompagner les étudiants dans leur projet de recherche et contribuer à leur réussite, tout en rendant davantage visible la recherche menée sur le territoire métropolitain.

Le renouvellement de cette aide permettra d'inscrire visiblement ce dispositif et le soutien de la Métropole en ce qui concerne l'activité de recherche doctorale des établissements du territoire.

4. Dispositif 2024 et appel à candidatures

Une aide pour assister à des rencontres scientifiques sera attribuée en 2024, à destination des doctorants en sciences humaines et sociales de la métropole bordelaise, dans le cadre d'un appel à candidature et dans une enveloppe annuelle maximale de 40 000 euros. Le règlement de l'appel à candidatures précisant les conditions d'éligibilité est annexé à la présente délibération. Les candidatures seront étudiées au regard des critères établis, puis validées par la Commission d'attribution métropolitaine composée d'un élu métropolitain désigné par le Conseil de Bordeaux Métropole et d'agents des services de Bordeaux Métropole (direction Enseignement supérieur et rayonnement, direction appui administrative

et financière de la direction générale Développement économique). Cette commission se réunira trois fois par an. Le bénéficiaire devra justifier de sa participation dans le mois qui suit son déplacement, faute de quoi il devra rembourser la somme versée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU les délibérations n°2021-450, n°2022-27 et n°2023-29, 2023/107 du Conseil de Bordeaux Métropole relatives à la mise en place d'un dispositif de soutien à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les modalités de production de la recherche et la valorisation des travaux menés dans les établissements du territoire de la métropole, la diffusion des connaissances et la professionnalisation des étudiants,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer à des doctorants une aide à la mobilité courte durée, selon le règlement de l'appel à candidatures établi par Bordeaux Métropole, sur des projets retenus en 2024 et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 40 000 euros maximum,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les aides individuelles par arrêté aux doctorants sélectionnés par la Commission d'attribution métropolitaine, dans le respect des conditions et montants forfaitaires arrêtés dans le règlement de l'appel à candidatures,

Article 3 : de désigner Baptiste Maurin comme membre de la Commission d'attribution des aides à la mobilité des doctorants,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 65131, fonction 67.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Madame FAHMY, Monsieur JABER, Monsieur ROBERT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------